

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 2 septembre 2020

N° 38/ 2016-2021

Présidence de **Mme Laure JATON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

95 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

80 sont présents (quatre seront présents suite à leur assermentation)

15 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : **BEAUVERD Laurent, BUCHER Sylvio, CID Katia, COENDOZ Brigitte, DUPONTET Aline, FEHLMANN Sacha, GAILLARD Benjamin, GIVEL-FUCHS Anne-Claire, LEPORI Xavier, OLIVEIRA Eusébio José, OUWEHAND Fineke, REYNOLDS Michel, SENOO Koffi, VALLOTTON Frédéric, VALLOTTON Jacqueline.**

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19
- Procès-verbal de la séance du 10 juin 2020
- Préavis d'urgence de la Municipalité N° 31/9.20
- Préavis d'urgence de la Municipalité N° 33/9.20
- Préavis de la Municipalité N° 29/9.20
- Préavis de la Municipalité N° 30/9.20
- Préavis de la Municipalité N° 32/9.20
- Rapport de la Municipalité N° 34/9.20
- Préavis de la Municipalité N° 35/9.20
- Rapport d'urgence de la commission des finances sur le préavis d'urgence de la Municipalité N° 33/9.20

- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 10/5.20
 - Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 26/6.20
-

Mme la Présidente Laure JATON explique les modifications qu'elle a apportées à l'ordre du jour, à savoir que les démissions sont désormais annoncées au point « communications du Bureau », tandis que les assermentations sont d'avantage détaillées dans l'ordre du jour afin de permettre au Conseil d'avoir une meilleure vision de sa composition.

Mme Dominique KUBLER-GONVERS revient sur la modification de l'ordre du jour acceptée par le Conseil communal le 6 novembre 2019 pour que les démissions qui avaient disparus de l'ordre du jour, puis avaient été déplacées, retrouvent une place logique dans l'ordre des débats. En effet, le nouveau Conseiller communal n'a pas à prendre acte de la démission de la personne qui le remplace. Or l'on constate aujourd'hui que les démissions ont à nouveau disparu de l'ordre du jour. Dès lors, et afin de clore une fois pour toutes ces questions elle propose au Bureau d'insérer à l'avenir un point « démissions et assermentations » dans l'ordre du jour. Par ailleurs les noms des conseillers démissionnaires figuraient à l'ordre du jour, notamment et également dans le Journal de Morges. Cette nouveauté a interpellé plus d'une personne. Est-il judicieux de mentionner nommément les démissionnaires ? N'est-ce pas d'une certaine manière une forme de mise au pilori public ? Elle remercie le Bureau d'expliquer les raisons de ce changement.

Mme Laure JATON rappelle que l'élaboration de l'ordre du jour est de la compétence du Bureau en accord avec la Municipalité. Le Conseil communal ne fait que prendre acte, formellement, des démissions. Elles sont communiquées à la Présidente, qui les communique au Bureau. Selon elle et non sans y avoir réfléchi, il n'y a pas de raison que ces démissions fassent l'objet d'un point distinct à l'ordre du jour c'est pourquoi elles font désormais partie des communications du Bureau. La communication de l'ordre du jour à la presse est de la volonté de la Municipalité et elle ne voit pas en quoi il s'agirait d'une mise au pilori dans le sens où la liste des Conseillers-ères est en libre accès sur Internet. La volonté première est que le Conseil puisse faire le lien entre une démission et une assermentation. Elle s'est inspirée de ce qui se fait dans d'autres Conseils. Les souhaits du PLR seront néanmoins discutés lors de la prochaine séance du Bureau et une communication sera donnée lors du prochain Conseil.

Mme Catherine HODEL relève que suite à la démission de M. Philippe Laurent un membre suppléant doit être nommé à la COFIN afin de le remplacer. Il était également membre de la COGEST mais cette commission ayant terminé ses travaux un membre sera nommé en décembre.

Ajout d'un point 3 nouveau : nomination d'un membre suppléant à la COFIN pour l'EM.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité moins trois abstentions.

Mme la Présidence Laure JATON rend hommage au président sortant M. Laurent Pellegrino, elle s'exprime en ces termes :

« Mon cher Laurent,

J'avais prévu un texte étoffé pour te rendre hommage. Mais comme je vais le demander à l'ensemble du Conseil ce soir, « soyez brefs et concis », je dois donc respecter mes propres exigences, je serai brève et concise.

Je me réjouissais de compter sur ta double expérience de Président pour pouvoir me former à diriger les débats, de façon neutre et impartiale. J'avoue que – devant ton air imperturbable et ta grande confiance – j'ai procrastiné. Mais c'était sans compter le COVID et tous ces conseils manqués.

J'ai donc dû rattrapé le retard cet été. Je me suis souvenue alors de ton flegme naturel, de ta grande capacité à ne jamais stresser, à toujours trouver des solutions qui semblent faciles et opportunes, de ton écoute naturelle et de ta gentillesse à tout épreuve. J'ai relu tous tes « fils rouges » et pu bénéficier de ta grande connaissance du microcosme morgien.

L'année passée, cher Conseil et chère Municipalité, il n'y a pas que vous qui avez suspendu vos travaux. Le Bureau, formation 2019-2020, a aussi freiné ses activités. La plus importante, celle qui crée définitivement des liens, est « tombée à l'eau », sans jeu de mots (!). Nous n'avons pas pu partir de l'autre côté des Alpes pour fêter notre président. Pourtant le programme que Laurent nous avait proposé était alléchant... je ne sais pas si j'ose le dire : nous devons aller au Tessin ... au Centre aquatique de Lugano !

Alors, mon cher prédécesseur, j'espère que, organisé comme tu l'es, tu arriveras à nous convoquer pour cette dernière séance, afin que nous aussi nous puissions te fêter et te remercier dignement.

Cher Laurent, te voilà retourner sur les bancs de ton parti, et je te souhaite une bonne dernière année de législature efficace et au service de notre Commune. »

1. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2020

La secrétaire apporte la correction suivante : en page 1001 il s'agit de l'intervention de M. Baptiste MULLER et pas Baptiste MONNEY.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

2. Assermentation de quatre Conseillers-ères

Dans sa séance du 25 août, le Bureau a élu conformément à l'article 66 LDP (loi sur l'exercice des droits politiques) les Conseillers-ères suivants :

- M. Aloys Mussard en remplacement de Mme Valérie Merino de Tiedra, démissionnaire PSIG.
- Mme Camille Robert en remplacement de Mme Romina Garofalo, démissionnaire PSIG.
- Mme Veronica Gaskell en remplacement de M. Philippe Laurent démissionnaire EM.
- M. Jérôme Masserey en remplacement de M. Thierry Francillon, démissionnaire UDC.

Les Conseillers-ères prêtent serment selon le protocole en vigueur et rejoignent les rangs de l'assemblée. Leurs votes seront pris en compte.

3. Nomination d'un membre suppléant à la COFIN

Mme Catherine HODEL propose la candidature de Mme Eva Frochaux qui est nommée tacitement en tant que membre suppléante de la COFIN en remplacement de M. Philippe Laurent.

4. Communications du Bureau.

- Désormais les lettres de démission seront lues dans le point « communication du Bureau » et de manière synthétisée. Les lettres sont à disposition de qui souhaite en connaître tout le contenu. Les démissionnaires sont :
 - Romina Garofalo pour le PSIG
 - Jacques Dubochet pour le PSIG
 - Philippe Laurent pour l'Entente
 - Thierry Francillon pour l'UDC

Les assermentations seront détaillées avec le nom de la nouvelle ou du nouveau Conseiller et le nom de la ou du démissionnaire ainsi que son groupe.

Mme Romina Garofalo est entrée au Conseil communal le 14 juin 2016, a fait partie du Bureau en tant que scrutatrice durant l'année 2018-2019, membre de la COGEST et déléguée à l'ASIME.

M. Jacques Dubochet est entré au Conseil communal le 4 février 2009, il a fait partie de la COGEST en 2016 et a participé à une trentaine de commissions.

M. Philippe Laurent est entré au Conseil communal le 6 juin 2013, il a été membre de la COFIN et de la COGEST.

M. Thierry Francillon est entré au Conseil communal le 5 juin 2019 et n'a participé à aucune commission.

- En cas de démission et d'élection complémentaire d'un ou d'une représentante du Conseil dans une association intercommunale, la secrétaire du Conseil communal en avisera l'association en question pour une meilleure transmission de l'information.
- La Cérémonie de passation des pouvoirs a eu lieu le mercredi 1 juillet 2020. Avant cette cérémonie, le Bureau entrant en charge a pu vérifier et constater la bonne tenue des archives du Conseil communal conformément à ce qu'exige l'article 23 du règlement du Conseil.
- Le nouvel article 111 bis du règlement du Conseil a été approuvé le 2 juillet par la Cheffe du Département des institutions et du territoire ; il est entré en vigueur à la même date. Le Bureau se chargera cette année de rédiger un document permettant de préciser le mandat des délégués-e-s et un point figurera toujours à l'ordre du jour.
- Le 9 décembre, date de la 2^e séance du Conseil de décembre, une séance du Conseil intercommunal de l'ERM est déjà planifiée. Afin de ne pas empêcher cette collusion de date, la 2^e séance du Conseil pourrait être déplacée au 16 décembre.
- Le souper du Conseil aura lieu le 13 janvier 2021, les détails vous seront communiqués au plus tard au Conseil de novembre.

Votation du 27 septembre : 5 objets fédéraux seront soumis au peuple avec la votation concernant le referendum du PPA Parc des sports :

- L'initiative populaire « Pour une immigration modérée ».
- La modification de la loi fédérale sur la chasse.
- La modification de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) : déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers.
- La modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service militaire et de maternité.
- L'arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat.

Le Bureau élargi procédera au dépouillement dès 7h le dimanche matin. Le Bureau demande à chaque parti de bien vouloir désigner un ou une scrutatrice supplémentaire pour l'aide au dépouillement.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce trois communications orales.

Bilan de l'opération de soutien aux associations d'aide alimentaire

Madame la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes :

« En juin dernier, la Municipalité lançait une action solidaire en faveur des associations s'occupant de l'aide alimentaire à Morges, Les Cartons du Cœur et la Halte. En effet, ces dernières avaient enregistré une hausse des demandes durant la crise du Covid-19, alors que les réapprovisionnements en biens de première nécessité étaient très limités à cause des restrictions sanitaires. Cette opération menée avec leur collaboration a rencontré un grand succès auprès de la population morgienne. Elle a permis de récolter environ CHF 9'000 CHF pour chacune des deux associations. De plus, la Ville de Morges s'était engagée à doubler les dons jusqu'à concurrence de CH 100.-

C'est ainsi un total de CHF 8'004 qui sera prochainement versée entre ces deux associations.

Fort de ce succès, nous souhaitons remercier les donatrices et les donateurs de cet élan de solidarité. Par ailleurs, nous sommes actuellement en contact étroit avec ces associations afin de travailler avec elles sur des actions en faveur des personnes précarisées dans le contexte actuel. »

Etude du projet de construction d'un bâtiment pour les deux salles d'éducation nutritionnelle (cours de cuisine) de Beausobre

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« En séance du 4 mars 2020, le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 150'000.00 TTC pour les études relatives à la construction d'un petit bâtiment dédié à l'éducation nutritionnelle pour les élèves de Beausobre. Les cours sont actuellement dispensés à l'école ménagère qui sera démolie dans le cadre du projet de rénovation de l'école de Chanel. Cette démolition est planifiée à l'été 2021.

La poursuite des études n'a malheureusement pas permis de maintenir l'objectif financier initial du projet.

La Municipalité a ainsi décidé d'intégrer dans l'école provisoire de Chanel deux salles de classe d'éducation nutritionnelle comme prévu initialement.

Le préavis de demande de crédit de construction relatif au projet de rénovation-reconstruction de l'école de Chanel prendra ainsi en compte ce budget d'extension de l'école provisoire.

En parallèle, la Municipalité étudie l'intégration à plus long terme de ces locaux sur le site de Beausobre. »

Retrait du Préavis sur le projet régional de centre aquatique

Monsieur le Syndic Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

« Depuis le dépôt du préavis le 19 juin 2019 sur le projet régional de centre aquatique, plusieurs démarches ont été entreprises. La société CARM SA a notamment organisé plusieurs séances d'information à Morges et dans les communes du district. Le Conseil général de Lully s'est prononcé favorablement en fin d'année passée. Une commission du Conseil communal de Morges a également pris en main le dossier de juin à décembre 2019, avant de suspendre ses travaux, en raison du lancement du référendum contre le Plan d'affectation du Parc des Sports. Pour sa part, en février, la Municipalité a annoncé un vote populaire sur le projet, le moment venu.

Dans le courant du printemps, la Municipalité a estimé nécessaire de reprendre les réflexions au sujet du projet de centre aquatique. En effet, attentive aux échos qui lui sont parvenus, la Municipalité a estimé que certains aspects du projet devaient être approfondis. En particulier, les modalités de financement, dont certains paramètres ont évolué par rapport aux intentions initiales.

En juin 2019, la Municipalité a clairement fait le choix de proposer à l'analyse du Conseil communal le projet de centre aquatique tel que retenu par les actionnaires de la SA.

Aujourd'hui, toujours liée au mandat politique et aux décisions prises par le Conseil communal lors de la création de la société anonyme, la Municipalité estime que sa responsabilité est de favoriser et de renforcer l'adhésion à ce projet d'ambition régionale. Il apparaît primordial, aux yeux de l'Exécutif, qu'un projet de cette importance, qui a toujours eu vocation à créer des liens entre les communes de notre district, rassemble largement la classe politique, en particulier à Morges, au lieu de la diviser. Rappelons ici qu'il ne s'agit pas du projet de la Municipalité de Morges, mais bien d'un projet qui matérialise les intentions de toute une région, à laquelle nous appartenons.

Fort de ces considérations, et mesurant la nécessité d'approfondir prioritairement les aspects financiers du projet pour en améliorer l'acceptabilité, notamment à Morges, la Municipalité a décidé de retirer le préavis municipal relatif au centre aquatique régional.

Cette décision a été préalablement communiquée au Conseil d'administration de la société CARM SA, et a fait l'objet de plusieurs rencontres de coordination entre la Municipalité et CARM SA. Elle a également été communiquée à Morges-Natation ainsi qu'au partenaire privé. »

Le 27 août, des informations complètes ont également été transmises aux actionnaires de la société anonyme, dans le cadre de leur assemblée générale ordinaire. A cette occasion, la volonté de poursuivre le partenariat régional a été réaffirmé.

Il est prématuré d'établir un calendrier précis des prochaines étapes de travail. Il est évident que le résultat du vote populaire du 27 septembre prochain nous renseignera sur la poursuite ou l'arrêt de tous les projets liés au Parc des Sports. »

M. Jean-Hugues BUSSLINGER revient sur les démissions de ce soir. Ces Conseillers-ères ont pris un soin particulier à adresser un dernier message au Conseil communal. Il ne doute pas de l'intégrité de la présidente mais considère que ce dernier acte mérite la lecture in extenso de la lettre, quoi qu'elle contienne. Il pense que c'est une marque de respect de bien vouloir lire les derniers messages des démissionnaires. Il demande de renoncer à cette nouveauté, en son nom et pas au nom du groupe PLR.

M. Pierre Marc BURNAND partage les propos de M. Busslinger concernant les lettres de démission, à titre personnel.

Il s'exprime en tant que président de la commission CARM en ces termes :

« Je m'exprime en tant que président de la commission CARM, chargée de l'étude du projet du Centre aquatique de la région morgienne.

La commission a pris acte du retrait du préavis N° 28/6.19 relatif à ce projet, d'abord en prenant connaissance du communiqué de presse du 11 août, puis ce soir par la communication formelle de la Municipalité. Ce retrait signifie l'arrêt des activités de la commission CARM.

Nommée le 5 juin 2019, cette commission a tenu huit séances entre le 12 juin 2019 et le 27 janvier 2020. Sur ces huit séances, quatre ont eu lieu en présence de M. Vincent Jaques, à la fois syndic et président du Conseil d'administration de CARM SA, de M. Eric Zuger, représentant de la Municipalité, de M. Stéphane Buthey, chef du projet de centre aquatique, et de M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal; la première séance a été réservée à une présentation ex cathedra du projet par le Syndic, les trois suivantes aux questions et aux réponses (dans un premier temps, la commission a adressé cent trois questions écrites à la délégation municipale, et plus de deux cents si on compte les questions complémentaires). Trois autres séances se sont tenues en interne, et la dernière a été consacrée à la rencontre avec quelques utilisateurs potentiels (représentants d'un club de natation, d'un centre de sports sous-marins, d'un club de plongée libre, de l'Etablissement secondaire de Beausobre, des collèges de la Burtinière et de Chanel, en présence également d'une délégation municipale).

Au surplus, quatre séances étaient prévues pour les mois de février et mars, mais la commission CARM a stoppé ses travaux fin janvier en raison de l'aboutissement du référendum contre le PPA Parc des Sports, dans l'attente de la décision populaire. Des séances ont alors été planifiées en juin dans l'hypothèse d'une votation le 17 mai 2020, votation finalement reportée au 27 septembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Echaudés, on n'a pas fixé de nouvelles dates et on a bien fait, puisque la décision de la Municipalité amène la commission à faire hara-kiri.

Si la Municipalité le souhaite, la commission CARM reste à sa disposition pour répondre à des questions qu'elle aurait à lui poser et pour lui communiquer un bilan de ses travaux, de ses interrogations et de ses réflexions.

Par ailleurs, la commission CARM tient à disposition du Greffe les documents établis (essentiellement des listes de questions et leurs réponses) et les éventuelles notes de séances, si la Municipalité juge que ces documents peuvent être utiles à la prochaine commission qui planchera sur le centre aquatique.

Pour terminer, je rappelle que les neuf membres de la commission étaient (par ordre alphabétique) Mmes et MM. Richard Bouvier (PLR), Yvan Christinet (Verts), Pascal de Benoit (PLR), Frédéric Eggenberger (PSIG), Philippe Laurent (EM), Bastien Monney (PSIG), Frédéric Vallotton (UDC), Maria Grazia Velini (PSIG) et le président (PLR).

Enfin, Christian Hugonnet a participé à une séance et Eric Décosterd à deux séances en remplacement du représentant de l'Entente Morgienne.

Je remercie notre secrétaire de rapporter au procès-verbal cette brève information puisque ce sera l'unique trace qui restera de nos travaux, certes discrets mais néanmoins conséquents, dans les actes du Conseil.

Enfin la commission CARM souhaite bonne chance à la Municipalité pour la reprise de ses réflexions et adresse tous ses vœux à la prochaine commission, si un nouveau préavis est déposé, pour de fructueux travaux. »

M. Laurent PELLEGRINO remercie la Présidente pour son texte honorifique qui l'a touché. Il accepte l'invitation à Lugano pour se détendre en cette fin de législature qui risque d'être tendue.

6. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

7. Nomination de la commission sur la prise en considération du postulat du groupe des Verts « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne » (Présidence PSIG).

Les commissaires sont :

Pascal GEMPERLI	Béatrice MAURER	GENOUD	Alexandre GANNA
Josef WEISSEN	Jean-Hugues BUSSLINGER		
Jean-Bernard THULER	Raymond LAEDERACH		

8. Préavis d'urgence de la Municipalité

N° 31/9.20 Réalisation d'un partenariat pour l'exploitation du vignoble communal au travers d'un bail à ferme et dissolution de la Sàrl, (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : mardi 18 août 2020, à 18h30, salle Léman, avenue Riond Bosson 14.

Les commissaires sont :

Jean-Hugues BUSSLINGER	Sylvie TRUDU	Patricia DA ROCHA
Yves MENETREY	Yvan CHRISTINET	
Anne COSANDEY	Françoise Rita WYSS	

N° 33/9.20 Octroi d'un crédit de CHF 300'000.00 pour soutenir l'économie morgienne et de CHF 200'000.00 pour les manifestations (Commission des finances) – 1^{ère} séance de commission : lundi 17 août 2020, à 18h30, salle Léman, avenue Riond-Bosson 14.

9. Préavis de la Municipalité

N° 29/9.20 Demande d'un crédit de CHF 198'000.00 TTC pour le remplacement d'une conduite de transport d'eau potable au départ du réservoir de Haute-Pierre à Echichens, subside de l'Etablissement cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit, (Présidence UDC – 1^{ère} séance de commission : mardi 22 septembre 2020, à 18h30, salle Léman, avenue Riond-Bosson 14.

Les commissaires sont :

Cathy SCHUMACHER	Dominique KUBLER- GONVERS	Jean-Pierre MORISETTI
Pierre TONDA	Bertrand GILLIARD	
Francesco TRUDU	Charles DIZERENS	

N° 30/9.20 Nouveau règlement communal relatif aux ports publics du Château, du Bief, du Petit-Bois (Présidence PLR), 1^{ère} séance de commission : jeudi 10 septembre 2020, à 18h30, salle Léman, avenue Riond-Bosson 14.

Les commissaires sont :

Yvan CHRISTINET	Marc BALLY	Claire MARTINET
Sylvie TRUDU	Alain TROGER	
Anne COSANDEY	Françoise André WALTHER	

N° 32/9.20 Demande d'un crédit de CHF 765'500.00, subventions non déduites, pour la rénovation de l'ascenseur, du local technique, des fenêtres, des caves (cuisine et sanitaires) et travaux d'entretien du bâtiment de Couvaloup 10 (Présidence VER) – 1^{ère} séance de commission : mardi 15 septembre 2020, à 18h30, salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

Claudine DIND	Emilie BOVET	Patricia DA ROCHA
Lionel DAUTREPPE	Laurent PELLEGRINO	
Maria Grazia VELINI	David GUARNA	

N° 34/9.20 Réponse au postulat SVI « Fourchette verte pour l'ensemble de nos enfants », au postulat du Groupe des Verts « Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics » et au postulat Antoine André « Pour un vrai choix dans nos cantines », (Présidence EM) – 1^{ère} séance de commission : lundi 28 septembre 2020, à 18h30 à la cafétéria de l'Hôtel-de-Ville.

Les commissaires sont :

Mario PASQUALONE	Viviane REYMOND FENTER	Marc LAMBRIGGER
Martine ROCHAT	Marc TISSOT	
Camille ROBERT	Catherine HODEL	

N° 35/9.20 Arrêté d'imposition pour l'année 2021 (Commission des finances) – 1^{ère} séance de commission : mardi 8 septembre 2020 à 18h30.

10. Rapport d'urgence d'une commission

N° 33/9.20 Octroi d'un crédit de CHF 300'000.00 pour soutenir l'économie morgienne et de CHF 200'000.00 pour les manifestations.

Mme Patricia DA ROCHA, présidente de la Commission des finances et rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme la Présidente Laure JATON annonce la récusation de M. Pascal Gemperli.

M. Mathieu BORNOZ, au nom du groupe des Verts, soutient la Municipalité dans cette voie et estime que les montants maximums fixés garantiront que ces aides iront

réellement à de petits indépendants et des manifestations à budget limité. Fallait-il vraiment fixer des exigences aussi arbitraires avant d'avoir concrètement concrétisés un certain nombre de demandes ? C'est une question difficile et personne ne sait comment cette situation d'urgence va évoluer. La commission d'évaluation devra faire preuve de bon sens. Dans tous les cas cette mesure permettra à la Municipalité d'analyser de futures demandes très rapidement et c'est l'essentiel, agir au plus vite et sauvegarder des emplois. La Municipalité pourra toujours revenir vers le Conseil dans quelques mois avec d'éventuels ajustements et le retour d'expérience de cette première étape. Le groupe soutient l'initiative municipale et invite à soutenir les conclusions du rapport.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis d'urgence de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport d'urgence de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité moins une abstention)

1. d'accorder un crédit de CHF 300'000.00 à porter sur le compte numéro 11100.3654.02 « Aide à l'économie locale – Covid 19 » pour toute aide liée aux difficultés économiques contemporaines à la pandémie du Covid-19 ainsi qu'une communication destinée à relancer la consommation locale.
2. D'accorder un crédit de CHF 200'000.00 à porter sur le compte numéro 11100.3654.03 « Aide aux manifestations – Covid 19 » pour toute aide liée aux difficultés économiques contemporaines à la pandémie du Covid-19.

11. Rapports de commissions :

N° 5/9.20 Gestion 2019

- **Rapport sur la gestion ;**
- **Réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion ;**
- **Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis ;**
- **Rapport sur les comptes ;**
- **Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances ;**
- **Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis.**

M. Yvan CHRISTINET président de la Commission de gestion 2019, lit les conclusions du rapport.

Mme la Présidente Laure JATON rappelle le processus selon l'article 111 du règlement du Conseil communal.

Le « ping-pong » entre la Municipalité et la Commission de gestion est ouvert, la discussion est ouverte en cas de désaccord sur un vœu.

Généralités

Vœu N° 1

Que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires au maintien du respect et de la propreté notamment des éco-points de quartiers, qui malgré les actions et campagnes "positives" sont régulièrement l'objet de déprédations. Nous demandons à la Municipalité, de faire respecter le mandat délégué à la PRM qui est d'appliquer la LAOC (loi sur les amendes d'ordre).

Réponse de la Municipalité

Des surveillances conjointes visibles ou discrètes avec des agents de la PRM, ainsi que des collaborateurs assermentés et formés du Service Propreté urbaine sont effectuées régulièrement sur les sites écopoints qui posent problème. Le caractère dissuasif de ces actions apporte des améliorations, mais il est difficile d'attraper les contrevenants sur le fait car la LAOC n'est applicable qu'en cas de flagrants-délit. Ceci, même si ces surveillances sont organisées de manière aléatoire, y compris le soir ou tôt le matin. A noter qu'une signalétique qui informe entre autre de ces surveillances ainsi que des sanctions encourues en cas de violations des articles respectifs de la LAOC a été installée sur tous les sites écopoints de la Ville. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Administration, culture et relations extérieures

Vœu N° 2

Que la Municipalité informe la population sur les nouvelles lois ou règlements entrant en vigueur et veille à une communication à large échelle par les canaux qui sont à sa disposition.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Morges est attentive aux besoins d'information de ses habitants et veille à communiquer clairement via les réseaux sociaux, le bulletin communal REFLETS et le site Morges.ch, lequel se décline aussi sur une application gratuite. Il s'agit de donner en tout temps l'information la plus utile possible. Les lois et règlements sont répertoriés et à jour sur le site, dans les pages qui les concernent. Ainsi, par exemple, on trouve le règlement du Conseil communal dans la section "Vie politique" ou encore le règlement sur les marchés sous guichet virtuel.

Selon le vœu de la COGEST 2019, la communication de la Ville fera en sorte d'annoncer les changements et nouvelles entrées en vigueur de textes officiels, sur les canaux qui lui semblent appropriés. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Finances et promotion économique

Néant.

Sécurité, informatique et manifestationsVœu N° 3

Que la Municipalité réétudie son soutien à la Société de Sauvetage. Qu'en sus du subsidie annuel octroyé et de la prise en charge d'un courrier par an, elle assume les frais fixes et d'entretien liés à l'exploitation des locaux.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité de Morges, dans sa séance du 15 juin 2020, a décidé de doubler sa contribution à la section morgienne du Sauvetage, et ceci dès 2020, afin d'apporter les liquidités à l'association pour couvrir ses frais fixes.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Sports, bâtiments et environnementVœu N° 4

Que la Municipalité fasse une étude globale de la consommation totale d'énergie des Morgiennes et des Morgiens et l'intègre dans la SE35. Elle devrait inclure la mobilité, l'importation de biens et services et les émissions à l'étranger afin que la société morgienne dans son ensemble puisse se rendre compte des efforts à accomplir pour combattre le réchauffement climatique.

Réponse de la Municipalité

Les fondements de la Stratégie Energétique 2035, adoptée en 2018 par la Municipalité, se basaient sur des concepts locaux, simples et mesurables. La volonté municipale résidait dans le besoin de choisir des axes de développement dans son périmètre d'influence, notamment le parc bâti, afin de cibler des actions concrètes de manières intelligentes et efficaces. Le choix inhérent d'exclure certains aspects de la consommation énergétique morgienne tels que la mobilité, l'importation de biens et services et les émissions à l'étranger sont donc le résultat d'étude et réflexions en lien avec ce principe premier.

Le choix de la Municipalité s'est donc porté sur des axes importants relevant de son périmètre d'action. Le Service de Sports, bâtiments et environnement est actuellement en charge de la mise en place du suivi de ces indicateurs afin de les suivre de manière ponctuelle et fiable. Il est en collaboration étroite avec d'autres communes vaudoises qui se sont également déterminées sur cette consommation différenciée et qui ont choisi également d'exclure les aspects énoncés.

Le cadre de réflexion souhaité par la Commission de gestion 2019 par ce vœu dépasse largement son champ d'investigation.

Pour les raisons ci-évoquées, la Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion était consciente que le champ d'action du vœu était ambitieux en proposant d'inclure les émissions externes à la Ville. Elle prend acte de la décision de la Municipalité tout en souhaitant que si la Stratégie Energétique 2035 se focalise principalement sur les bâtiments, le thème de la mobilité notamment devrait être également abordé.

Suite à une demande de confirmation de la Présidente, M. Christinet atteste que la Commission de gestion accepte la détermination de la Municipalité. Ce vœu est donc refusé.

Vœu N° 5

Que la Municipalité travaille en respectant les directives de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour contribuer au développement durable et plus particulièrement à lutter pour la transition énergétique démontre les liens de ces actions avec l'Agenda 2030 lors de ces communications publiques et au Conseil communal.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 6

Que la Municipalité installe aussi vite que possible un accès wifi pour les utilisateurs, du collège du Petit-Dézaley, et se coordonne avec les différents acteurs pour définir les responsabilités sur ce type d'installation dans les bâtiments scolaires dans le but

de simplifier et accélérer ce genre de processus à l'avenir, sans pénaliser les utilisateurs des infrastructures de la Ville.

Réponse de la Municipalité

La coordination avec les acteurs cantonaux a permis l'élaboration d'une directive cantonale de répartition des coûts pour les équipements informatiques et de communication, et ce entre les différentes collectivités publiques concernées.

Cette directive a été émise en juillet 2020 et permet maintenant au service concerné d'élaborer une stratégie concrète d'équipements numériques des infrastructures scolaires avec une répartition des coûts claire et précise entre le canton et les communes.

La Municipalité travaille actuellement sur la planification des installations des accès wifi des différents collèges morgiens.

De ce fait, la Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Infrastructures et gestion urbaine

Vœu N° 7

Au vu des températures toujours plus élevées, que la Municipalité envisage la possibilité d'éclaircir le sol des places piétonnes ou semi-piétonnes avec des revêtements plus clairs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et intégrera dans les futures soumissions cette réflexion lors de la réalisation de ce type de place ou de rue piétonne.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 8

Que la Municipalité se documente quant au développement des véhicules à hydrogène.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répondra à ce vœu dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PLR " *De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments* ".

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Voeu N° 9

Que la Municipalité, au vu des discussions autour du climat et de la biodiversité, cherche un moyen didactique et informatif pour impliquer davantage la population dans la conservation et l'entretien de notre Sentier Nature, par exemple avec le soutien de Pro Natura ou d'autres.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Cohésion sociale et logement

Voeu N° 10

Que la Municipalité veille à ce que les revêtements de sol amortissant du CVE La Gracieuse soient tous en bon état et conformes aux normes de sécurité.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Voeu N° 11

Que la Municipalité augmente les heures d'accueil libre pour les enfants et adolescents dans le bâtiment sis à la rue de Couvaloup 12, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de discrimination systématique liée à l'âge des enfants.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a entamé une réflexion pour élargir les horaires des temps d'accueil libre.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Urbanisme, construction et mobilité

Voeu N° 12

Que la Municipalité recherche une solution pour assurer la pérennité des jardins familiaux de Chanel, en déplaçant les 42 parcelles supprimées en divers endroits : par exemple et pour partie à la Gracieuse, la Vogéaz, la Longeraie ou autre.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 13

Que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir un véritable arrêt de bus, doté d'un banc et d'un couvert, à la population du quartier de la Grosse-Pierre, sur la ligne 704, direction centre-ville, en réutilisant éventuellement le mobilier urbain de l'arrêt désaffecté, voisin de la cabine téléphonique.

Réponse de la Municipalité

Sur le principe la Municipalité accepte ce vœu. Cependant, il est nécessaire d'obtenir l'accord du propriétaire de cette parcelle privée pour installer un arrêt de bus.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Mme la Présidente Laure JATON remercie pour ce riche échange.

Concernant les vœux des années précédentes et le tableau de classement annexé au rapport en page 7, la Municipalité propose à la COGEST de classer un certain nombre d'anciens vœux, la Commission de gestion est favorable au classement de douze de ceux-ci, ces vœux sont considérés comme classés. Tandis que les autres vœux sont maintenus. De plus, la COGEST propose de sa propre initiative de classer quatre vœux.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Je réagis à propos de la proposition de classement du vœu N° 5-2012, qui demandait « que la Municipalité examine la possibilité de désigner une Commission de police qui offre à la population une meilleure garantie de neutralité ».

Ce vœu est longtemps resté en léthargie, et c'est seulement l'année dernière que la Municipalité a pris conscience que le problème était réel et qu'elle a décidé de demander officiellement à la PRM de proposer des pistes d'amélioration. C'est vrai que, en réponse, la PRM a décidé d'opérer quelques changements. Mais quand on y regarde de plus près, on voit qu'il s'agit de modifications cosmétiques et d'arrangements alibi qui ne répondent pas au vœu N° 5-2012 et qui ne garantissent ni l'impartialité ni la neutralité de la Commission de police.

Le plus gros reproche qui était fait à la Commission de police est qu'elle était présidée par le Commandant de police. La PRM a supprimé cette anomalie : c'est bien. Mais qui va désormais présider la Commission de police ? C'est l'adjoint du Commandant de police qui a fonctionné depuis une vingtaine d'années comme vice-président de la Commission de police : autant dire qu'on prend le même et qu'on continue.

Par ailleurs, on nous explique que les organigrammes ont été modifiés. On est tenté d'applaudir. Mais si on ne change pas les personnes, qui va croire une seconde que l'ancien vice-président de la Commission de police et adjoint du Commandant de police va tout d'un coup, comme par miracle, oublier ses anciens liens hiérarchiques parce qu'on l'a mis ailleurs dans l'organigramme ? C'est un leurre.

Au surplus, la Commission de police va continuer à tenir ses séances à l'Hôtel de police. Comment faire croire à un citoyen convoqué à l'Hôtel de police qu'il va être jugé en territoire neutre ? C'est un mirage.

Enfin, j'ai cru comprendre qu'une des craintes de la Municipalité est que la Commission de police va coûter beaucoup plus cher si elle ne reste pas en mains de la police. On pourrait répondre qu'impartialité et neutralité n'ont pas de prix. Mais plus sérieusement : où est l'étude solide et sans parti pris qui démontre que, pour le même travail, un officier de police coûte beaucoup moins cher qu'un indépendant ? C'est un écran de fumée.

Je regrette que la Municipalité, après avoir pris conscience des incohérences de la Commission de police et demandé fermement un changement, se contente de si peu et s'arrête au milieu du gué. Je regrette que la Commission de gestion suive cette position minimaliste et défaitiste. Pour manifester ces regrets face à une opération clairement inachevée, je m'oppose au classement de ce vœu N° 5-2012, et j'encourage tous ceux qui sont déçus de cette demi-mesure et qui ne croient toujours pas à la neutralité retrouvée de la Commission de police à faire de même. »

M. Xavier DURUSSEL s'exprime en ces termes :

« J'interviens par rapport à une erreur factuelle dans le rapport de la sous-commission Cohésion sociale et Logement qui a dû échapper à la relecture. C'est le deuxième paragraphe après le tableau à la page 3.

"La Municipalité est également allée chercher La Compagnie de la Bulle, fondée en 2008 par un conseiller communal des Verts et son épouse. »

S'il est exact que la compagnie de la bulle a été bien été fondée en 2008 et bien par moi (car c'est bien de moi qu'il s'agit), il est faux de dire que la Municipalité soit venue chercher cette association.

Mon épouse est à la tête de ce projet, et a suivi strictement la procédure en adressant son projet auprès de Couvaloup 12. Je me suis toujours tenu à distance de ce projet.

A noter encore que si effectivement, j'ai fondé cette association il y a 12 ans, il y a plusieurs années que je n'y fais plus rien, par manque de temps principalement. Les enfants et les activités politiques sont assez prenantes ! Je vous remercie de prendre acte de cette correction. »

M. le Syndic Vincent JAKUES apporte un éclairage suite à l'intervention de M. Burnand concernant le vœux N° 5/2012. Durant plusieurs années, ce vœu demandait à la Municipalité d'entreprendre des démarches auprès de l'association intercommunale Police Région Morges, et pendant plusieurs années la Municipalité est intervenue pour justifier, expliquer, les raisons de ces différentes démarches qui se sont révélées plus intensives l'année passée, lorsque la Municipalité a formellement adressé des demandes dans ce contexte. Elle a même commandé un avis de droit pour se forger une opinion personnelle et orienter ses propres réflexions avant d'adresser ses remarques ou ses demandes à la PRM. C'est à l'appui de ces réflexions que des échanges ont eu lieu entre la Municipalité et la PRM. Le vœu concerne la Municipalité de Morges essentiellement sur la forme, c'est-à-dire sur l'action d'entreprendre une démarche auprès de l'association de communes Police Région Morges. C'est essentiellement sur ce point que le vœu pouvait être qualifié de « non répondu ». Pour le surplus, la PRM s'approprie la question soulevée par la Municipalité de Morges, apporte, à l'envie, des modifications dans son fonctionnement, au sein de son comité de direction, cas échéant soumet des modifications à son conseil intercommunal.

Mais il faut être clair, les modifications apportées par la PRM sont souveraines, la Municipalité n'a pas à s'ingérer dans le fonctionnement exécutif de Police Région Morges, s'agissant de l'organisation générale de cette association. C'est sur cet éclairage-là qu'il faut considérer que le vœu est répondu, puisque au-delà de ces questions de forme il s'agirait alors pour la Municipalité de procéder à un arbitrage sur le mode de fonctionnement de la commission de police dont le pouvoir incombe à Police Région Morges. Il est possible de nuancer, de considérer que la Municipalité devrait aller bien plus loin ou moins loin, il se trouve aussi que les réflexions de la Municipalité ont abouti et il est considéré que dans le cadre des propositions ou des décisions qui ont été formulées par Police Région Morges les améliorations étaient suffisantes aux yeux de la Municipalité, ce qui justifiait l'intention de classer ce vœu auprès du Conseil communal.

Mme la Présidente Laure JATON relit le vœux N° 5/2012 « Que la Municipalité examine la possibilité de désigner une commission de police qui offre à la population une meilleure garantie de neutralité » et demande le vote pour le classement du vœu N° 5/2012 selon le souhait de M. Burnand. Avec 31 voix pour le classement, 34 voix contre et 12 abstentions. Le vœu est maintenu.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion, inclus les rapports des sous-commissions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019 ;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Mme Patricia DA ROCHA, présidente de la Commission des Finances, lit les conclusions du rapport.

La Commission des finances 2019 ne dépose aucun nouveau vœu.

Mme la Présidente Laure JATON informe de la procédure. Comme pour la gestion la discussion générale sur le rapport a lieu après le traitement des vœux.

Concernant les vœux en suspens, au nombre de 5, Municipalité et Commission des finances ne sont d'accord que pour le vœu N° 2/2016, selon ces deux autorités, ce vœu est maintenu.

Pour les quatre autres vœux, il y a divergence, la Municipalité demande leur classement, tandis que la Commission des finances demande le maintien, y compris, nouveauté 2019, à titre permanent.

La Présidente propose que si la Municipalité se rallie à l'avis de la COFIN pour le maintien de ces quatre anciens vœux, ceux-ci seront maintenus.

M. le Syndic Vincent JAQUES se rallie au maintien des vœux mais pas à la permanence de ces vœux.

Ces vœux sont donc maintenus.

RAPPEL

Vœu N° 1 - 2015

Que la Municipalité informe la COFIN des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la COFIN, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

Situation au 31 décembre 2019

Suite au maintien de ce vœu, le Service des finances informe la COFIN, comme elle le fait déjà, au fur et à mesure des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes. Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La commission considère que ce vœu est permanent, elle en demande donc le maintien.

Vœu N° 2 - 2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00).

Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

Situation au 31 décembre 2019

Comme déjà pratiqué, les services communaux avertissent la Commission des finances, au fur et à mesure des dépassements constatés. Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La commission considère que ce vœu est permanent, elle en demande donc le maintien.

Vœu N° 2 - 2016

Que la Municipalité remette à la COFIN un tableau récapitulatif de l'intégralité des dépenses relatives au personnel, en particulier :

Personnel fixes

Personnel temporaire

Personnel auxiliaire

Personnel occasionnel

Personnel engagé sous dénomination "honoraires et prestations de service"

Autre type d'engagement

et qu'elle indique clairement ce que recouvrent ces différentes dénominations.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de fournir un tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire).

En ce qui concerne les autres demandes, la Municipalité se dotera d'un outil pour permettre d'y répondre.

Situation au 31 décembre 2019

Le tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire) a pu être établi. L'outil mentionné par la Municipalité nécessaire à l'établissement d'autres tableaux de bord n'est pas encore à disposition. Il sera acquis dans le cadre de la mise en production d'un SIRH (système d'information RH). Ce projet est en cours. Un préavis suivra au printemps 2020.

Détermination de la Commission des finances

Ce document n'a pas été transmis. La commission demande donc de maintenir ce vœu.

Vœu N° 1-2018

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que la COFIN puisse obtenir un exemplaire du rapport de gestion en même temps que la COGEST.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que le rapport de gestion soit transmis en même temps aux commissions permanentes.

Situation au 31 décembre 2019

Dans le cadre des opérations liées au Rapport de gestion 2019, le Greffe municipal a veillé de manière constante à ce que les informations parviennent en même temps aux Commissions permanentes. Dès lors la Municipalité propose de classer ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission des finances n'a pas reçu le Rapport de gestion en même temps que la COGEST. Elle demande donc de maintenir ce vœu.

Vœu N° 2 - 2018

Que pour une meilleure lisibilité des comptes et du bilan, les diverses attributions ou prélèvements au Fonds de rénovation des infrastructures fassent l'objet d'un libellé plus explicite. En l'occurrence, elle demande que soit à chaque fois reprise, dans les comptes, la formulation qui figure au bilan. Par exemple, Fonds de réserve épuration et collecteurs d'égouts, Fonds de renouvellement infrastructure des Ports, Fonds de renouvellement infrastructure de l'eau... etc.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Toutefois, notre système comptable ne permettant pas d'indiquer plusieurs libellés différents pour la même nature de compte, nous proposons que, dès les comptes 2019, il soit mentionné dans le libellé des comptes de bilan le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations (exemple : 9281.12 "Renouvellement infrastructure du gaz 460.00" / 9281.10 "Renouvellement infrastructure des ports 470.00").

Situation au 31 décembre 2019

Le Service des finances a changé les libellés des comptes de bilan; ainsi, le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations sont dorénavant indiqués (exemple dans le nouveau logiciel comptable Abacus : 9281.0003 "Renouvellement infrastructure du gaz 83000" / 9281.0001 : "Renouvellement infrastructure des ports 47000").

Dès lors la Municipalité propose de classer ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La COFIN n'a pas vu ce changement et se demande si, à l'impression, cela a disparu. Elle demande donc de maintenir ce vœu.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Après avoir pris connaissance :

- Des comptes 2019
- Du rapport municipal sur les finances
- Du rapport amendé de la Commission des finances

Décide

(à l'unanimité)

1. d'accepter les comptes 2019 ;
2. de dire que les réserves d'usages sont expressément formulées pour le cas où des éléments importants susceptibles de modifier ses constats et donc ses conclusions n'auraient pas été portés à sa connaissance ;
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2019;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
5. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
6. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

N° 10/9.20 Demande d'un crédit de CHF 498'000.00 TTC pour le remplacement des bornes d'électricité et du réseau électrique au port du Château et la pose de bras d'amarrages sur les estacades B et C au port du Petit-Bois ;

Mme Claudine DIND, présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 498'000.00 TTC pour le remplacement des bornes d'électricité et du réseau électrique au port du Château et la pose des bras d'amarrages sur les estacades B et C au port du Petit-Bois ;
2. de dire que le montant de CHF 498'000.00 sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 49'800.00 par an, à porter en compte dès le budget 2021.

N° 26/9.20 Rapport de la commission sur la réponse de la Municipalité au postulat du groupe PSIG « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Ludivine GUEX au nom de Mme Aline Dupontet excusée ce soir, remercie la Municipalité et informe que Mme Dupontet se dit très satisfaite de cette réponse.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par le groupe PSIG intitulé « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » demandant en substance la mise en œuvre de marches exploratoires.

12. Postulat du groupe PLR « Les conséquences de la crise sur notre économie locale ou comment accompagner le redressement économique » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme Mélanie WYSS rappelle que la Municipalité au chapitre 7 du préavis d'urgence à fait un point de situation, puisque c'est ce que demandait le postulat pour le mois de septembre. Aujourd'hui, la Municipalité n'a pas suffisamment de recul pour pouvoir donner tous les éléments demandés dans le postulat, raison pour laquelle elle ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

Elle remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis d'urgence de soutien à l'économie locale. Ce postulat sera l'occasion de faire le point sur la situation des emplois et des entreprises morgiennes

Mme la Présidente Laure JATON explique les deux voies possibles à ce stade de la procédure. Soit le renvoi du postulat à une commission chargée de l'étude de sa prise en considération, si dix membres du Conseil en font la demande. Soit une prise en considération immédiate du postulat et son renvoi direct pour rapport sur décision du Conseil.

La discussion est ouverte.

M. Yvan CHRISTINET intervient au nom du groupe des Verts qui s'est posé des questions au vu du résultat du vote sur l'aide financière à l'économie. Cette aide d'urgence a été acceptée à l'unanimité. Le groupe des Verts se demande si ce postulat a encore sa place ? Comment financer toutes les mesures envisagées en plus de celles votées ce soir ? En conséquence il demande, selon l'article 68 du règlement du Conseil communal le renvoi en commission de prise en considération.

Plus de dix Conseillers-ères acceptent le renvoi en commission de ce postulat.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JQUES annonce deux réponses orales.

Réponse orale à la question de M. le Conseiller communal Jean-Marc Narr au sujet des voies de circulation spécifiques aux différents moyens de transports par exemple sur les quais

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du mercredi 10 juin 2020, Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc NARR a posé la question suivante :

Question : *La Municipalité a-t-elle prévu d'aménager des voies de circulation spécifiques aux différents moyens de transports, par exemple une voie réservée aux vélos et autres engins et une zone réservée pour les piétons ?*

Réponse :

Actuellement la Municipalité cherche à laisser de l'espace à tous les modes de déplacement sur le territoire communal. Notre but est d'équilibrer la pratique des différents modes de déplacement (voitures, transports publics, vélos, marche). Pour les bandes cyclables les communes de la région ont complété le projet cantonal et les bandes cyclables permettent d'améliorer la sécurité des cyclistes tout en réduisant les nuisances associées à la voiture (vitesses réduites) ce qui bénéficie également aux piétons. Concernant les trottoirs, ils sont réservés aux piétons sauf mention contraire de mixité. Les cyclistes sur les trottoirs doivent être verbalisés et c'est le cas. Concernant les quais, ils sont théoriquement assez larges pour accueillir les cyclistes mais ces derniers doivent rouler à vitesse modérée. A minima, un rappel à l'ordre doit être fait par la Police en ce sens lors des patrouilles. »

Réponse orale à la question de M. le conseiller communal Jean-Pierre Morisetti au sujet des jardins familiaux

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du mercredi 10 juin 2020, Monsieur le Conseil communal Jean-Pierre Morisetti a posé les questions suivantes concernant les jardins familiaux :

Je cite "... Si le projet du collège [de Chanel] est très intéressant, c'est fort du déplacement de la moitié de la zone des jardins familiaux depuis une parcelle d'utilité publique (statut actuel) dans une zone verte en grande partie ombragée d'un quartier qui l'interroge)".

Question :

Ceci est-il compatible quant à la zone imaginée, zone d'utilité publique contre une zone verte ?

Réponse de la Municipalité :

A ce jour le terrain imaginé vers la Gracieuse est régi par un PQ du même nom. Celui-ci est en zone constructible. Le projet de PGA 2020 prévoit que ce terrain passe en zone verte. Tout aussi bien l'actuelle que l'affectation projetée permet la réalisation de jardins.

2^e question :

Est-ce qu'une mise à l'enquête spécifique aux jardins ne devrait-elle pas avoir lieu ?

Réponse de la Municipalité

La Municipalité passera par le processus de mise à l'enquête.

La discussion est ouverte.

M. Raymond LAEDERACH remercie M. Züger pour sa réponse concernant la circulation sur les quais mais reste perplexe car pour lui il y a toujours un problème entre les cyclistes et les piétons, d'autant plus qu'il y a une troisième voie. Pourquoi ne pas accorder une voie aux cyclistes et une autre voie aux piétons ? Les piétons pourraient longer le lac, les cyclistes la voie du milieu. Le problème est qu'ils sont bloqués actuellement par la cabane à glaces qui est selon lui mal placée. Ne serait-ce pas judicieux d'inciter les cyclistes à modérer leur vitesse, même si on ne pourra jamais échapper à des comportements indisciplinés, afin de simplifier la cohabitation.

M. Jean-Marc NARR remercie la Municipalité pour sa réponse et rejoint M. Laederach quant à la cohabitation entre les vélos et les différents autres véhicules qui bien souvent roulent plus vite que de raison. Il entend bien que cela est du ressort de la PRM mais pense qu'un marquage au sol ou une bonne délimitation des espaces pourraient limiter des accidents et les indisciplines.

M. Jean-Pierre MORISSETTI remercie la Municipalité pour sa réponse qui éclaire sa lanterne quant aux zones vertes et d'utilité publique et la mise à l'enquête de ces jardins familiaux au moment opportun.

14. Questions, vœux et divers.

Mme Patricia DA ROCHA informe que jusqu'à ce soir pour l'acceptation des comptes elle a été présidente de la COFIN mais que Mathieu BORNOZ reprend la présidence dès maintenant.

M. Xavier DURUSSEL s'exprime en ces termes :

« J'ai été interpellé, moi au milieu d'une dizaine d'autre, par un médecin de l'hôpital de Morges, inquiet pour sa santé et celles de ces concitoyens. C'est tout de même avec un certain regret que je prends la parole ce soir, car personne ne lui a répondu jusqu'ici.

Les questions font suite à deux articles de la RTS parus en mai de cette année.:
 "Grosse pollution au chlorothalonil dans les eaux souterraines suisses"
<https://www.rts.ch/info/sciences-tech/environnement/11318647-grosse-pollution-au-chlorothalonil-dans-les-eaux-souterraines-suissees.html>
 et

"14'000 tonnes de plastique rejetées dans la nature en Suisse chaque année"
<https://www.rts.ch/info/suisse/11323836-14-000-tonnes-de-plastique-rejetees-dans-la-nature-en-suisse-chaque-annee.html>

Première question:

- Quelle est la teneur de l'eau du robinet à Morges, du chlorothalonil et de ses dérivés (interdits au 01.01.2020) ? du chlorpyrifos et clorpyrifos-méthyl (contenus dans douze pesticides interdits par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) en 2019 ?

Des autres perturbateurs endocriniens, tels les microplastiques ?

Quelles mesures ont-elles été prises pour réduire ces pollutions le cas échéant ?

Comment se fait le choix de l'analyse de l'eau ?

Pourquoi n'y a-t-il pas d'emblée une analyse de tous les produits utilisés dans l'agriculture et la viticulture et potentiellement dangereux ? - avec quel justificatif ?

Voir par exemple la Blacklist de Greenpeace
<https://www.bonasavoir.ch/files/greenpeace.pdf>

Il serait intéressant que les données produites par la commune, notamment sur la qualité de l'eau soit rendu public. La seule réponse obtenue jusque ici, par "Julien Ducry" (Chef section Qualité de l'eau, Office de la consommation (OFCO), Etat de Vaud) ne fait pas honneur à la transparence :

Nous ne pouvons pas transmettre les résultats de nos contrôles étant tenu au devoir de discrétion.

D'où ces questions :

- Est-ce qu'il y a une liste des analyses biochimiques effectuées sur les eaux morgiennes à disposition du citoyen-nne- sinon pourquoi ?

- Est-ce que la municipalité envisage de publier l'intégralité des données sur la qualité de l'eau dont elle dispose ?

Je vous fais grâce de toutes les sources et études scientifiques produites et remercie le neurologue et Dr Philippe Temperli de son intervention auprès de nos autorités (que j'aurais aimé plus réactives à sa demande).

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT rassure sur la haute qualité de l'eau de Morges ce qui avait déjà été communiqué devant le Conseil suite à une question de Mme Céline Elsig concernant le chlorothalonil dans l'eau potable de Morges. A ce moment-là les analyses démontraient des teneurs en dessous des valeurs limites.

Depuis il a été fait un certain nombre d'analyses entre autre non pas concernant le chlorothalonil mais ses métabolites qui peuvent poser problème aux captages comme l'a relayé la presse. Dès lors les valeurs en métabolites sont inférieures aux valeurs maximum autorisées à Morges qui sont de 0,1 microgramme par litre.

La Municipalité va faire figurer les résultats de toutes les analyses de l'eau de Morges avec leurs valeurs en microgrammes sur le site de la Ville sous la rubrique « eau potable ». Cela aurait déjà dû être fait mais ça le sera très prochainement.

Il rappelle que depuis plus de vingt ans la Municipalité a pris des mesures sévères concernant la nappe du Morand et ses alentours. Les cultures y sont interdites, hormis les prairies sans engrais, tout cela est rigoureusement contrôlé et les agriculteurs sont dédommagés du manque à gagner avec l'aide de la Confédération.

Une réponse circonstanciée sera apportée à M. Durussel pour le reste de ses questions pour la séance du Conseil communal du mois d'octobre prochain.

Mme la Présidente Laure JATON constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h03 et la séance est close.

La Présidente

Laure JATON

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET